

**22 CONSEILS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 17 Allée de Diane,**  
**95440 ECOUEN**  
**808 584 973 RCS PONTOISE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 1er décembre 2025,

Les associés de la Société 22 CONSEILS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 17 Allée de Diane 95440 ECOUEN, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien MALHERBE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.

## ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Damien MALHERBE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société MALHERBE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 17 Allée Diane 95440 ECOUEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 992 341 610, représentée par Monsieur Damien MALHERBE, en sa qualité de gérant.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau président.

Pour la société MALHERBE  
Nouvelle présidente de la société  
M. Damien MALHERBE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Damien MALHERBE".

*Damien MALHERBE*